



**MAIRIE DE CHEMAUDIN  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 MAI 2017**

*Le conseil municipal s'est réuni le MERCREDI 10 MAI 2017 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.*

**Présents** : Gilbert GAVIGNET, Bernard GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, Sandrine CHAINHO, François DODANE, Samuel DROMARD, René GIRARD, Philippe LACROIX, Renée LEGUIN, Yannick MOREIRA, Sandrine PERROT, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT, Henri VERNEREY, Sabrina BAILLARD, Philippe FAGOT, Séverine ONILLON, Léa LAROSA.

**Absents excusés** : Daniel GOUDIER ayant donné pouvoir à Bernard GAVIGNET, Martine LAGRANGE ayant donné pouvoir à Yannick MOREIRA, Sonia GOUGET ayant donné pouvoir à Sandrine CHAINHO, Sandrine PERROT ayant donné pouvoir à Léa LAROSA pour le début de la séance, Thierry MOINE ayant donné pouvoir à René GIRARD, Daniel VANNIER ayant donné pouvoir à François DODANE, Olivier LARQUE.

**Secrétaire de séance** : Sandrine CHAINHO

**Ordre du jour de la séance**

1. Approbation du compte rendu de la séance de conseil du 12 avril 2017
2. Vacance poste adjoint
3. Délibération Modificative budget principal : Assainissement ; petit enfance (Ajustement budgétaire)
  4. Financement projet Séniors
  5. Modification contrat micro-crèche
  6. Demande de subvention Syded
  7. AFON : Division de parcelles
8. Participation des familles aux frais de transports méridiens
  9. Convention bibliothèque
  10. Fermeture école Vaux les Près
  11. Groupement de commande CAGB
  12. Questions diverses

-----  
**1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2017**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## 2. Vacance poste adjoint

Suite à la démission de Mr Charles HARDY, 6<sup>ème</sup> adjoint, 2 solutions s'offrent au Conseil Municipal (article L 2122-2 et L2122-8 du code des collectivités territoriales) :

- Soit le conseil décide de ne pas pourvoir à ce poste, et dans ce cas, le 7<sup>ème</sup> adjoint prend la place du 6<sup>ème</sup>,
- Soit le conseil municipal procède à un vote pour élire un nouvel adjoint.

Après exposé du maire, le conseil municipal décide de ne pas pourvoir à la vacance du poste de 6<sup>ème</sup> adjoint. Mr Nicolas RICHARD passe 6<sup>ème</sup> adjoint.

La responsabilité de la commission communication actuellement assumée par délégation par Mr Charles HARDY sera partagée entre Mr René GIRARD et Mr Nicolas RICHARD.

Une modification de l'arrêté de délégation précisera que :

- La mise à jour du site sera à la charge de Nicolas
- La rédaction des textes à la charge de René GIRARD.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas créer de poste supplémentaire, et de remonter l'ordre des postes d'adjoint.

## 3. Délibération Modificative budget principal : Assainissement ; petit enfance (Ajustement budgétaire)

### Budget Assainissement

- Suite à un manque de crédit à hauteur de 200€ au compte de la redevance de modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'Eau, et le besoin d'ouvrir des crédits pour le remboursement d'un trop perçu de 3 000€ pour redevance d'assainissement 2016 concernant l'entreprise JEANTET, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire comme suit :

RF c/70611	+3 200€
DF c/706129	+ 200€
DF c/678	+ 3000€

- Suite à une erreur de plume sur un compte d'amortissement, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire comme suit :

RI c/28156-040	- 3€
DI c/2315	- 3€

### Budget Principal

Suite à une erreur d'imputation de compte, il est nécessaire de procéder à une Délibération modificative comme suit :

DF c/611	+115 000€
DF c/6218	- 115 000€

#### Budget Petite Enfance

Suite à une erreur de plume sur un compte d'amortissement concernant le BP Petite Enfance, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire comme suit :

RI c/281318-040	- 0,02€
DI c/2184	- 0,02€

Le conseil municipal vote à l'unanimité les différentes modifications du budget principal.

#### 4. Financement projet Séniors

Suite à consultation la Banque Populaire avait été retenue pour le projet Séniors avec un prêt PLS, car moins disante.

Mais au moment de la signature, cette dernière a englobée le projet Séniors et le projet Mairie. De plus la Banque Populaire n'a pas l'agrément, pour proposer les prêts PLS.

Les établissements de crédit distribuant le PLS étaient, pour 2016, le Crédit agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit coopératif, le Crédit foncier de France et la Caisse d'épargne, le Crédit mutuel. Pour 2017, les établissements de crédit bénéficiant de PLS seront connus en juin.

Le conseil municipal ayant voté pour un financement PLS lors d'une réunion antérieure, oblige à une re-consultation auprès d'une banque disposant de l'agrément. Le Maire est en contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Dossier à suivre.

#### 5. Modification contrat micro-crèche

- Règlement micro-crèche
- Pages 2.3. Constitution du dossier d'inscription définitive
- Ajout du mandat de déclaration mensuelle (annexe 3)

Vote à l'unanimité

#### 6. Demande de subvention Syded

L'isolation de l'ancien bâtiment de l'école Jules Ferry pour le projet « mairie » fait partie des critères retenus par le SYDED pour l'octroi d'une subvention (amélioration de la performance énergétique).

Le conseil municipal donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention.

### **7. AFON : Division de parcelles**

Demande faite par le lotisseur « AFON », d'une division parcellaire.

Au vu du permis d'aménager, la demande est conforme, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **8. Participation des familles aux frais de transports méridiens**

Concernant la participation des frais de transports méridiens, il avait été convenu d'un commun accord entre les 4 communes (Mazerolles-le-Salin, Vaux-les-Près, Villers-Buzon, et Pouilley-Français) et le SIVOS que 50% était pris à la charge des communes, et 50% à la charge des familles.

Soit 9 000€ dont 4 500€ pour les communes, et 4500€ pour les familles, ce qui représente 41,28€ par enfant.

Accord à l'unanimité pour cette participation pour l'année scolaire 2016-2017

### **9. Convention bibliothèque**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec le Conseil Départemental pour une durée de 6 ans.

### **10. Fermeture école Vaux les Près**

Le Conseil à l'unanimité vote la fermeture de classe en septembre 2017 à Vaux les Près, et engagera une réflexion sur la reconversion et le devenir des locaux vacants.

### **11. Groupement de commande CAGB**

Pour être en phase avec les autres communes, le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande des achats proposés par la CAGB.

### **12. Questions diverses**

- Bernard GAVIGNET rapporte les échanges qui ont eu lieu avec la CAGB et le SIEVO suite au transfert de la compétence eau et assainissement à l'agglo.
- ONF : une nouvelle proposition est faite par l'ONF pour l'aménagement de la forêt (création de plateforme de stockage et aménagements de sommières pour faciliter le chargement des bois par le grumier. Une réunion est proposée avec la commission et les adjoints.
- Jumelage :  
La rencontre avec Molschleben se fera cette année en Allemagne.  
Comme traditionnellement un cadeau est offert, Monsieur le Maire propose d'offrir cette année une bouteille de vin de 6L pour un montant d'environ 150€ à 200€.
- Le 14 Mars Marie-Pascale Brientini, Déléguée au SICA, porte à la connaissance des élus que suite à la loi Notré, quelques communes sont sorties du SICA par le biais du VAL MARNAYSIEN. Le montant de la nouvelle adhésion au SICA est de 1,10€ par habitant.
- Une rencontre avec Mme DEPAS de la PMI est programmée le 23 mai à 14h concernant les travaux du projet de la MAM.
- A mettre au point la permanence du bureau de vote des élections législatives du 11 et 18 juin par le secrétariat de mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45*